

été 1967

MLR 1771

## DECLARATION SUR LE VIETNAM

Les soussignés :

### CONSIDERANT :

— qu'à l'origine du conflit actuel se trouve la révolte du peuple de la zone sud du Vietnam contre un régime qui lui a été imposé de l'extérieur, qui a été maintenu en place en violation des accords de Genève de 1954 et qui s'est refusé à respecter et à appliquer ces accords ;

— qu'en effet, suivant ces accords dont les Etats-Unis ont pris acte en s'engageant à ne pas contribuer à leur violation, le 17<sup>ème</sup> parallèle constitue « une ligne de démarcation militaire provisoire », et des élections générales auraient dû avoir lieu en juillet 1956 sous le contrôle d'une commission internationale, élections auxquelles les autorités en place dans le Sud ont refusé de procéder ;

— que l'action armée des Etats-Unis et de leur alliés est une intervention dans les affaires intérieures du Vietnam contraire à la Charte des Nations Unies et aux accords de Genève ;

— que le bombardement continu des territoires du Nord constitue une agression et une violation de la Charte des Nations Unies ;

— que cette guerre se caractérise par l'utilisation de moyens de contrainte et de destruction écrasants et inhumains tels que :

- a) les déplacements massifs et brutaux de populations civiles et leur reconcentration dans des camps où elles se trouvent condamnées à une vie misérable et inactive ;
- b) la torture de prisonniers de guerre et de « suspects » remis par l'armée américaine aux militaires dépendant des autorités du Sud-Vietnam ;



- c) la destruction systématique dans des régions entières de toute vie végétale, animale et quelquefois humaine, l'incendie et la destruction méthodique de forêts et de villages, qui sont susceptibles d'aboutir à l'anéantissement du pays et au génocide du peuple vietnamien dont on ne peut venir à bout en raison de l'esprit de résistance nationale qui l'anime ;
- b) le bombardement de populations civiles à l'aide de bombes au napalm, à billes ou à cubes, particulièrement aux endroits où ces populations se rassemblent : écoles, églises et pagodes ; le bombardement systématique des hôpitaux ;

— que les actes précités violent le droit de la guerre, et notamment les conventions de La Haye de 1907 et de Genève de 1949 ;

DEMANDENT A TOUS LES HOMMES DE BONNE VOLONTE :

1°) De se joindre à eux pour éclairer leurs opinions publiques respectives ainsi que le peuple américain sur les dangers que représente pour la paix, pour toute vie internationale organisée, pour l'avenir des peuples militairement faibles, pour la personne humaine, le recours aux méthodes décrites ci-avant ;

2°) De préconiser sans relâche le règlement du conflit vietnamien sur la base des accords de Genève.